



brupartners
.brussels

concertation économique et sociale
economisch en sociaal overleg

AVIS

Projet de décision de Brugel concernant l'approbation de la proposition tarifaire actualisée de Hydria portant sur la période 2025-2026

Demandeur	Brugel
Demande reçue le	4 octobre 2024
Demande traitée par	Commission Environnement
Avis émis par le Conseil d'Administration du	4 novembre 2024
Avis ratifié par l'Assemblée plénière du	21 novembre 2024

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél: 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

Conformément à l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau (ci-après ordonnance « cadre eau »), BRUGEL est chargé d'approuver les méthodologies tarifaires des opérateurs de l'eau à Bruxelles. Cette procédure prévoit une saisine de Brupartners ainsi que du Comité des usagers de l'eau.

Brupartners a déjà rendu plusieurs avis concernant les projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau :

- Le 19 février 2020, l'avis relatif aux projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2021 ([A-2020-005-CES](#)) ;
- Le 19 mars 2020, l'addendum à l'avis A-2020-005-CES du 19 février 2020 relatif aux projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2021 ([A-2020-010-CES](#)) ;
- Le 19 novembre 2020, l'avis [A-2020-051-BRUPARTNERS](#) concernant les demandes de Vivaqua et de la SBGE d'indexation de leurs tarifs ;
- Le 18 mars 2021, l'avis relatif aux projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2022 ([A-2021-020-BRUPARTNERS](#)) ;
- Le 15 février 2023, l'avis relatif à la convention portant sur la procédure relative à la proposition tarifaire actualisée 2023-2026 par Vivaqua ([A-2023-008-BRUPARTNERS](#)).

S'appuyant sur la méthodologie tarifaire et motivant sa demande par la nécessité de préserver ses capacités de financement en vue des investissements importants à consentir à partir de l'année 2027, Hydria émet une proposition tarifaire actualisée portant sur la période 2025-2026.

Dans le cadre des procédures relatives à la tarification de l'eau, il revient à Brugel de se prononcer sur cette demande et de soumettre son projet de décision, notamment à Brupartners.

Avis

1. Considérations générales

1.1 Impacts économiques et sociaux

Nonobstant le fait que le risque d'impact sur l'utilisateur final soit considéré comme limité (dans la mesure où les tarifs d'Hydria ne constituent qu'une partie relativement faible du prix de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale), **Brupartners** insiste sur le fait que toute hausse des tarifs de l'eau peut impacter négativement, parfois vivement, tant des ménages que des acteurs économiques. D'autant plus, lorsque cette hausse des tarifs intervient dans un contexte économique extrêmement défavorable ou lorsqu'elle s'impose abruptement aux usagers (à ce titre, la volonté d'anticiper les futurs besoins financiers induits par des impératifs d'investissements est à saluer et à poursuivre à l'avenir).

En outre, étant donné que le tarif d'Hydria est facturé à Vivaqua (et non directement à l'utilisateur final), l'application de cette augmentation des tarifs d'Hydria sur les tarifs finaux appliqués par Vivaqua aux usagers domestiques et non-domestiques est incertaine. La répercussion potentielle sur les usagers ne pourra donc être estimée que sur base d'une évaluation de l'impact des tarifs actualisés d'Hydria sur la proposition tarifaire de Vivaqua 2023-2026 (approuvée par Brugel le 14 février 2023 et sur laquelle Brupartners a remis l'avis [A-2023-008-BRUPARTNERS](#)).

Dans ce contexte, **Brupartners** insiste d'ores et déjà pour qu'une attention scrupuleuse soit accordée aux impacts économiques et sociaux de la tarification de l'eau. Il rappelle à cet égard les considérations suivantes émises dans le cadre de précédents avis.

Impacts sociaux

Brupartners pointe le fait que la Région de Bruxelles-Capitale a le plus haut taux de précarité hydrique en Belgique¹ (21 % des ménages souffraient de précarité hydrique en 2020) et que les factures de fourniture d'énergie et d'eau participent souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois. Dans ce contexte, toute hausse des tarifs de l'eau ne fera qu'accroître la fragilité des populations les plus exposées au risque de pauvreté en période de crise (NDLR : entre janvier 2011 et janvier 2021, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale en Région de Bruxelles-Capitale a augmenté de 65%²).

Brupartners demande donc que :

- Une augmentation du prix de l'eau soit neutralisée pour les plus bas revenus à l'aide d'une augmentation de l'intervention sociale dans les mêmes proportions ;
- L'intervention sociale soit à l'avenir indexée de la même manière que les tarifs de l'eau ;
- Il soit réfléchi à un mécanisme visant à limiter ou éliminer les effets de seuils de l'intervention sociale.

Brupartners souligne également que l'introduction du télétravail structurel pourrait avoir un impact non-négligeable sur les factures de fourniture d'eau des travailleurs.

Impacts économiques

Brupartners pointe également le risque pour le tissu économique bruxellois alors que les entreprises bruxelloises sont pour l'instant confrontées aux conséquences d'une situation macro-économique instable, d'une inflation et d'une hausse des prix de l'énergie et des matières premières importante.

Le prix de l'eau représente notamment un coût important dans le fonctionnement des entreprises de certains secteurs. Or, s'ils peuvent mettre en œuvre des solutions individuelles (captages spécifiques, réutilisation d'eau de pluie...), les acteurs économiques n'ont pas accès à un réseau (distribution et collecte) d'eau de qualité industrielle. Dès lors, ces acteurs se voient dans l'obligation de consommer une eau potable destinée à une consommation pour les ménages (plus chère qu'une éventuelle eau de qualité moindre) alors qu'ils n'en ont pas le besoin dans leurs processus.

Brupartners demande donc, à l'instar de ce qui a été fait pour les entreprises actives dans des secteurs sensibles à la hausse des prix de l'énergie, d'étudier scrupuleusement l'impact sur les activités économiques des entreprises consommant de grandes quantités d'eau. En outre, il considère qu'il est

¹ [Baromètre de la précarité énergétique et hydrique 2022, Fondation Roi Baudouin](#)

² [Baromètre social 2021, Observatoire de la Santé et du Social](#)

urgent, pour des raisons économiques et environnementales, de mener une réflexion profonde sur la distribution et la récupération d'une eau de qualité industrielle en Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, **Brupartners** rappelle que le budget à destination des frais de fonctionnement (gestion des déchets, eau, énergie, essence...) des entreprises non-marchandes (enseignement, soins de santé, centres d'hébergement et toutes autres institutions non-marchandes) dépend de subsides publics octroyés en enveloppe fermée. Ces enveloppes n'ont été ni rehaussées, ni indexées depuis plusieurs années. Conscient de la nécessité de prendre en considération avec sérieux la réalité budgétaire s'imposant à la Région de Bruxelles-Capitale, **Brupartners** invite dès lors l'ensemble des acteurs concernés à dialoguer afin d'examiner la possibilité de prévoir les lignes budgétaires nécessaires pour assurer le financement des entreprises non-marchandes, et ce dans le respect de l'équilibre nécessaire avec les acteurs du marchand et, plus précisément, les TPE et PME qui seront également impactées par cette augmentation tarifaire. Il rappelle que cette augmentation de coût engendra *de facto* une diminution du budget disponible pour mener à bien les services d'intérêt général, de qualité et accessibles pour tous.

1.2 Suivi de Brugel

Brupartners prend acte que :

- Brugel souligne que la proposition tarifaire actualisée introduite par Hydria n'est pas urgemment nécessaire en termes de trésorerie et que les écarts entre les coûts non gérables prévisionnels et les coûts non gérables réels pourraient être résorbés par la trésorerie actuelle d'Hydria (en lieu et place d'une augmentation tarifaire) ;
- Brugel approuve néanmoins la demande d'augmentation tarifaire afin de permettre à Hydria de renforcer ses fonds propres dans un contexte d'investissements futurs conséquents et de permettre à Hydria de se positionner avec force au niveau des négociations avec les différentes institutions de financement.

Dans ce contexte et eu égard aux impacts socioéconomiques de la tarification de l'eau, **Brupartners** insiste sur l'importance des missions de suivi annoncées par Brugel dans sa proposition de décision. En effet, **Brupartners** prend acte que Brugel annonce qu'il suivra :

- La manière dont Hydria optimisera ses coûts de financement pour lesdits investissements. (Notamment en exigeant qu'Hydria lui présente sa stratégie de financement des investissements futurs d'une part et sa stratégie de placement de trésorerie d'autre part) ;
- L'évolution des charges d'exploitation dans le cadre de la reprise de la station d'épuration des eaux de Bruxelles-Nord par Hydria en 2027.

Brupartners insiste pour que ces suivis soient menés sérieusement et scrupuleusement.

1.3 Gestion globale de l'eau

Outre les augmentations tarifaires devant assurer la continuité d'Hydria, **Brupartners** suggère également de se concentrer davantage sur la politique d'accompagnement en matière de gestion de l'eau.

Le principe du « tout-à-l'égout » et son impact sur les besoins et les moyens que la Région de Bruxelles-Capitale doit mobiliser pour gérer et épurer les eaux ne rend pas notre Région résiliente à la réalité du

dérèglement climatique et aux conditions météorologiques de plus en plus extrêmes générées par ce dérèglement.

Brupartners estime que, sans une politique globale de l'eau, les coûts d'exploitation et les investissements nécessaires à la gestion et l'épuration de l'eau continueront d'augmenter et pèseront de plus en plus lourdement sur la facture d'eau des ménages et des entreprises.

Brupartners préconise donc de développer davantage une politique globale de l'eau prévoyant notamment une gestion intégrée des eaux de pluie (où les eaux claires parasites seraient maintenues hors du système d'égouts) et une plus grande perméabilité des espaces publics.

*
* *